

# REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIE EN CŒUR DE FLANDRE 2021 SUR LE THEME NATIONAL DU DESIR

## 1 - ORGANISATEUR

Un concours de poésie est organisé par le service Culturel de la CCFI (Communauté de communes de Flandre intérieure) sur le thème du désir dans le cadre du Printemps des Poètes, du 2 janvier 2021 au 12 février 2021.

## 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous les habitants du territoire de la CCFI, à partir de l'âge de 7 ans, suivants les catégories suivantes :

- **Catégories enfants** : ouvert aux jeunes de 7 à 12 ans (résidents ou scolarisés sur le territoire de la Flandre Intérieure)
- **Catégories jeunes** : ouvert aux jeunes de 12 ans à 18 ans (résidents ou scolarisés sur le territoire de la Flandre Intérieure)
- **Catégories grand public** : ouvert aux adultes à partir de 19 ans (résidents ou scolarisés sur le territoire de la Flandre Intérieure)

Le participant mineur de ce jeu est réputé concourir avec le consentement et sous le contrôle de ses parents ou représentant(s) de l'autorité parentale. Le participant étant mineur dans le cadre de ce concours, l'organisateur se réserve le droit de solliciter l'autorisation parentale et d'annuler toute participation contraire à cette prescription, notamment pour la remise de toute dotation.

Le nombre de participants par foyer (caractérisé par les mêmes noms et/ou même adresse postale) n'est pas limité, sous condition de réaliser pour chaque participation un poème différent. Il ne sera toutefois attribué qu'un seul lot par foyer.

## 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, chaque participant devra réaliser un poème sur le thème du désir.

Chaque poème doit être une création personnelle et présenté sans signature ou signe distinctif.

Le poème présenté devra être créé et formulé en langue française.

La forme est libre (versification classique, vers libres, slam, haïkus, ...).

Le candidat devra présenter son texte en format pdf avec les caractéristiques techniques suivantes :

- Police : CALIBRI
- Taille : 12

Son poème devra tenir sur une page A4 et ne pas dépasser 30 vers ou 30 lignes.

Afin de préserver l'anonymat des participants, il faudra créer et inscrire sur le formulaire d'inscription, un code composé de deux lettres et trois chiffres.

Un seul poème par personne est autorisé.

Les poèmes sont à envoyer par mail au service organisateur au plus tard le 12 février 2021 à minuit :

- Par mail à l'adresse suivante : [ccfiprintempsdespoetes@gmail.com](mailto:ccfiprintempsdespoetes@gmail.com) en précisant en objet :

Concours de Poésie en Cœur de Flandre + Code du candidat comprenant :

- Le poème en format PDF A4 (avec le code)
- La fiche d'inscription dûment renseignée
- Un justificatif de domicile du lieu de résidence ou un justificatif d'inscription aux établissements scolaires situés sur le territoire ou une attestation d'un employeur exerçant sur le territoire.

Cela vaudra inscription au concours.

#### **4 - CONDITIONS GENERALES DE SELECTION**

**2-1** La date limite de participation est le 12 février 2021 minuit inclus.

**2-2** Pour pouvoir y participer, les participants sont invités à remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la CCFI ou à contacter le service Culture de la CCFI par mail à l'adresse suivante : [ccfiprintempsdespoetes@gmail.com](mailto:ccfiprintempsdespoetes@gmail.com)

Le participant au concours devra obligatoirement indiquer via le formulaire d'inscription ou via le mail envoyé au service culture, son nom/prénom, son adresse postale, un numéro de téléphone, ainsi qu'une adresse mail éventuelle.

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient incomplets ou présentant une anomalie (notamment coordonnées incorrectes, textes incompréhensibles) entraîneront la nullité de la participation et ne seront pas pris en considération.

Tout participant doit résider sur le territoire de la CCFI. Pour pouvoir en justifier, les lauréats s'engagent à fournir un justificatif du lieu de résidence ou un justificatif d'inscription aux établissements scolaires situés sur le territoire ou une attestation d'un employeur exerçant sur le territoire.

**2-3** Le candidat certifie être l'auteur d'un poème original qu'il fait parvenir à la CCFI. Tout plagiat entraînera la nullité de la participation et ne sera pas pris en considération.

**2-4** Les textes seront soumis à un jury composé de poètes, de bibliothécaires, de libraires, d'élus, d'enseignants et de passionnés de poésie.

Les membres du jury répartiront l'ensemble des poèmes reçus en fonction de l'âge des participants dans les catégories suivantes :

- Catégorie enfants : de 7 à 12 ans
- Catégorie jeunes : de 12 ans à 18 ans
- Catégorie grand public : à partir de 19 ans

Les poèmes sélectionnés pourront être interprétés lors de la remise des prix et faire l'objet de publication.

A l'issue du concours, les membres du jury désigneront les poèmes gagnants en sélectionnant ceux qui auront obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

La décision du jury est sans appel et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Les poèmes ne seront pas retournés aux participants.

#### **5 - PRESENTATION DES LOTS**

Pour les 3 premiers lauréats de chaque catégorie susvisée, les prix suivants seront décernés :

- Premier Prix : 100€

- Deuxième Prix : 50€
- Troisième Prix : 30€

Les Prix, sous forme de chèque-livre, attribués ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

La proclamation des résultats aura lieu le 26 mars 2021 à la Villa Yourcenar, Centre d'écrivains européens du Département du Nord.

Les neuf meilleurs poèmes seront publiés dans les médias et sur les réseaux sociaux. Les meilleurs textes feront l'objet d'une lecture à haute voix.

## **6 - RETRAIT DES LOTS**

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à l'adresse communiquée dans le formulaire de participation et ce dans la semaine du 15 mars 2021.

Le retrait des prix se fera directement le 26 mars 2021 à la Villa Yourcenar, Centre d'écrivains européens du Département du Nord, à la suite de la proclamation des résultats.

Afin de retirer leur prix, les participants devront se présenter, munis d'une pièce d'identité et pour les enfants, accompagnés d'un adulte.

A défaut, les prix resteront acquis à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Les prix ne seront ni échangés, ni remboursés.

## **7 - CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est consultable sur le site internet et la page facebook :

Le formulaire à remplir pour la participation au concours sera également disponible sur le site de la CCFI

## **8 - CONTRACTUALISATION**

La participation au concours emporte acceptation par le participant du règlement.

La Communauté de communes de Flandre Intérieure, organisatrice, se réserve la possibilité d'écouter, de prolonger, de différer, de modifier ou d'annuler le concours.

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat entre la CCFI et le participant. Il ne pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur.

Le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au concours, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementation françaises applicables.

Toute fraude ou tentative de fraude (notamment tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse ou le non-respect du présent règlement ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du concours) entraînera immédiatement l'élimination du participant, la CCFI se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **9 - GRATUITE**

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

## **10 - LITIGE ET RESPONSABILITE**

Les participants renoncent à réclamer à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure organisatrice tout dédommagement résultant de leur participation au concours, de leur renonciation à participer en cas d'avenant, de la modification du concours, de l'acceptation ou de l'utilisation des prix.

En cas de modification des conditions de participation (notamment d'accès par internet ou boîte postale dès le début du concours ou pendant la durée du concours) et des modalités de fonctionnement du concours, la CCFI s'engage à en informer les participants dans les plus brefs délais par une mention sur le site internet.

## **11 - CNIL ET EXPLOITATION DES DONNÉES**

La CCFI s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur de chaque poème.

Les participants autorisent la Communauté de Communes de Flandre Intérieure à conserver, céder et utiliser les informations transmises par leurs soins à l'occasion de leur inscription.

En signant le formulaire de participation, chaque participant autorise l'utilisation de son poème, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du poème et qu'il autorise les organisateurs du concours à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de communication (Site internet, réseaux sociaux, reproduction sur différents supports, etc.).

En cas de gain, ils donnent leur accord pour que leur poème ainsi que leurs noms, prénoms et communes soient diffusés sur les réseaux sociaux du projet.

La CCFI n'est pas employeur des participants. Ils s'inscrivent et participent à titre volontaire, relevant d'une démarche de ceux-ci dans le cadre de leurs loisirs ou épanouissement personnel ; et ne sauront être considérés comme des travailleurs employés ou des artistes professionnels au sens du Code de Travail.

Les informations et données à caractère personnel sont traitées conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 juillet 1978.

Tous les participants et leurs représentants légaux disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les données les concernant.

Toute demande en ce sens doit être adressée au siège de la CCFI.

## **12 - ELECTION DE DOMICILE**

Les participants élisent domicile à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation, à charge pour eux de communiquer leur nouvelle adresse.